

## **Chauffage au bois : Des gestes simples pour rester en sécurité**

Rien ne vaut la chaleur enveloppante d'un feu de bois pour créer une ambiance chaleureuse et réconfortante. Pour en profiter en toute sécurité, quelques précautions s'imposent dès l'installation de votre foyer ou poêle à bois.

### **Avant d'installer un appareil de chauffage au bois**

Avant d'installer un nouvel appareil de chauffage au bois, vérifiez auprès de votre municipalité si elle est autorisée. Certaines villes restreignent l'usage de certains modèles pour des raisons environnementales.

Si vous avez le feu vert, choisissez un appareil certifié par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA). Ces certifications garantissent une combustion plus propre, avec moins de fumée et de cendres tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur.

#### **Pensez aussi à :**

- Informer votre assureur de toute installation ou modification.
- Faire appel à un professionnel membre de l'Association des professionnels du chauffage pour l'installation.
- Dégager l'espace autour de l'appareil pour assurer une bonne circulation de l'air.
- Installer des avertisseurs de fumée et un détecteur de monoxyde de carbone, notamment près des chambres.
- Avoir un extincteur portatif à portée de main... et savoir s'en servir !

### **Allumer et utiliser son foyer en toute sécurité**

Allumer un feu de bois demande un peu de méthode pour éviter les risques et assurer une combustion efficace.

S'assurer que la pièce où se trouve l'appareil est bien aérée.

Ouvrir au maximum la clé ou la trappe pour ajuster l'apport d'air frais.

Dans certains cas, ouvrir le clapet de l'appareil.

Si votre appareil possède un chenet (grille en acier ou en fonte où placer les bûches), placer du papier journal ou des briquettes d'allumage sur le dessus et en dessous. S'il n'y pas de chenet, faites-le directement sur le plancher de l'appareil, sous la cheminée.

N'utilisez jamais d'accélérant (gel ou liquide) ni de carton.

Placer du bois d'allumage et 2 à 3 bûches de bois sec.

Toujours conserver une circulation d'air.

Allumer le feu avec un briquet, idéalement celui pour BBQ, plus long, pour réduire les risques de brûlures.

Placez le pare-étincelles ou laissez la porte entrouverte quelques minutes pour favoriser l'apport d'air.

Ajoutez des bûches au besoin, en maintenant une bonne circulation d'air.

Une fois le feu bien lancé, réduisez légèrement l'entrée d'air pour éviter une combustion trop rapide... mais pas trop, pour ne pas favoriser la formation de créosote.

## **Conseils d'utilisation**

Entreposez le bois à l'extérieur, loin de la maison.

N'entrez que quelques brassées à la fois, et gardez-les à distance de l'appareil.

Utilisez du bois sec et de petite taille pour une combustion plus propre.

Évitez les matériaux inflammables à proximité : papiers, produits chimiques, peinture...

Maintenez des flammes vives pour limiter la fumée et favoriser une combustion complète.

## **Entretien et sécurité : les bons réflexes à adopter**

Pour que votre appareil fonctionne efficacement et sans danger, un entretien régulier est indispensable.

Avant la première flambée de la saison, même si vous avez fait ramoner votre cheminée au printemps, prenez le temps de :

- Inspecter visuellement le conduit avec un petit miroir.
- Vérifier l'état des joints, briques réfractaires et maçonnerie.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de débris (nid d'oiseau, pièces détachées...).
- Remettre le chapeau à l'extrémité de la cheminée : il empêche les étincelles de s'échapper et protège contre les intempéries.

## **Le ramonage : un incontournable**

Pour respecter la réglementation et éviter les incendies, faites ramoner votre conduit au moins une fois par an. Cela permet d'éliminer les dépôts de créosote, une substance hautement inflammable. Vous pouvez faire appel à un professionnel ou le faire vous-même avec les bons outils.

## **Attention aux cendres !**

Les cendres peuvent rester chaudes plusieurs jours. Déposez-les dans un contenant métallique résistant au feu, à l'extérieur et loin de toute matière combustible.

## **Et pour prévenir les intoxications...**

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et inodore, mais potentiellement mortel. Installez un détecteur de CO dans la pièce où se trouve l'appareil et près des chambres. Ce petit appareil peut littéralement sauver des vies.